

116

Du Vingt unième - jour du mois d' août  
mil huit cent quarante, à onze heures - du matin

N.º 20

ACTE DE NAISSANCE de Louis Jean  
né le vingt août  
à onze - heures d'après fils légitime de  
Paul Jean  
âgé de trente un - ans, profession de tisseront

\* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

et de Anne Briand  
âgée de trente un - ans, profession de lingère  
demeurant à Lamebert

L'Enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe Masculin

La déclaration de la naissance a été faite par Paul Jean  
ayeur de l'enfant - âgé  
de trente un ans, profession de tisseront  
demeurant à Lamebert

Premier témoin, Louis Jean  
âgé de soixante cinq ans, profession de tisseront  
demeurant à Guedelin

Second témoin, Mrs Caulet  
âgé de quarante un - ans, profession de condomier  
demeurant à Lamebert

Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et témoins ont déclaré ne savoir signer d'eu interpellés

Suivent telai.

Constaté suivant la loi par moi Joseph Legeu  
Maire - Officier de l'Etat Civil soussignant

J. Legeu